

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2021-11 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU 1^{ER} SEMESTRE 2020 AU SIEGE27

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation de la commune pour la fourniture énergie de l'éclairage public s'élève à 1 342.08 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de ces frais.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**

